



**DISTRICT SAONE ET LOIRE
DE FOOTBALL**

**Rapports des commissions
2022 2023**

COMMISSION DE DISCIPLINE

En préambule, je tiens à remercier tous les **MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE** pour leur dévouement, leur implication, leur abnégation et leur impartialité, en tant que membres cooptés et **BENEVOLES** de ladite commission. Cette commission est issue des différentes composantes du FOOTBALL : Présidents / Dirigeants de Clubs, Educateurs, Membres CDA... En effet, ce n'est pas moins de **21 membres** répartis en **3 équipes** qui ont œuvré permettant un fonctionnement optimal de ladite Commission, durant **une saison inédite** :

	2021/2022	2022/2023	
Nombre d'avertissement	2882	3628	26%
Nombre d'exclusion	290	327	13%
Total SAISON	3172	3955	25%

	2021/2022	2022/2023	
Nombre de réunions	46	57	+ 24%
Nombre d'audition	15	17	+ 13%
Nombre de dossiers soumis à INSTRUCTION	13	16	+ 23%

CODE	DESCRIPTION DU MOTIF (FMI)	2021/2022	2022/2023	
R1	Être coupable de faute grossière	69	52	-25%
R2	Commet un acte de brutalité	51	65	27%
R3	Cracher sur un adversaire ou une autre personne	1	3	200%
R4	Empêcher un adversaire de marquer un but en touchant le ballon de la main ou annihiler de la main une occasion de but manifeste	11	9	-18%
R5	Anéantir une occasion de but d'un adversaire se dirigeant vers le but	12	18	50%
R6	Tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux ou, et, grossiers	45	70	56%
R7	Récidive d'avertissements	64	93	45%

La Commission a dû statuer sur des faits graves au niveau du championnat SENIORS/JEUNES : **DES FAITS INEDITS** : Bousculade volontaire à l'encontre d'officiel, Comportement intimidant/menaçant à l'encontre d'officiel, Acte de brutalité/coup occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical, entraînant une I.T.T. inférieure ou égale à 8 jours, à l'encontre d'officiel, MISE HORS COMPETITIONS, De plus en plus ces incivilités débordent sur les alentours du terrain et impliquent des spectateurs, Des actes frauduleux, etc...

Ceci confirme le ressenti de la Commission où nous constatons toujours beaucoup trop de manquements tels que des insultes, des menaces et/ou intimidations envers officiels, des coups ou comportements violents entre joueurs et/ou envers des dirigeants, dont de lourdes sanctions ont été prononcées et les statistiques ci-dessus est le reflet d'une saison INEDITE.

Les auditions ne servent pas qu'à sanctionner, elles nous permettent également d'apporter des précisions sur divers points de règlement qui apparaissent « flous » pour les Clubs et d'être à leur écoute.

Je profite de l'occasion pour remercier **nos Instructeurs**, Messieurs Antoine VOISIN et Claude COTS pour la qualité de leur travail.

Les sanctions infligées aux clubs, aux joueurs et aux dirigeants le sont d'après les barèmes des Règlements généraux de la FFF (Annexe 2 : Règlement disciplinaire et barème des sanctions de référence pour comportement antisportif).

Il reste encore des efforts à réaliser pour arriver : « **A UN SPORT SANS VIOLENCE...et LA POLICE DES TERRAINS ...** » !

Depuis l'instauration de la feuille de match informatisée, le fonctionnement de la Commission et le traitement des dossiers courants est facilité. Mais certaines difficultés de traitement subsistent. La Commission de Discipline ne peut que regretter les manquements administratifs restant, et plus particulièrement l'absence ou le manque de clarté des rapports de toutes les personnes concernées. Il faut noter un certain laxisme dans la rédaction de la feuille de match informatisée (erreurs dans la saisie des cartons), et par le manque de vérification de ladite FMI avant de la clôturer, ce qui ne facilite pas toujours le travail de la commission et les prises de décisions lors de nos réunions.

La Commission de Discipline remercie **le Président du District** pour son soutien et la confiance qu'il nous témoigne. Nous tenons à souligner l'excellente collaboration **avec les autres Commissions du District**, et plus particulièrement, la **Commission des compétitions, des Arbitres et des Délégués qui tout au long de cette période a œuvré sur les terrains**, ce qui a certainement permis d'assainir le climat sur certaines rencontres.

Je tiens à remercier **l'ensemble du personnel du District pour sa compétence**, et qui a œuvré pour la Commission par son professionnalisme, son efficacité et sa disponibilité.

Je vais encore réitérer mes dires de la saison dernière : Ce n'est jamais de gaieté de cœur que nous prenons ces décisions, mais il faut bien veiller au respect des règles et surtout à la protection des clubs, des joueurs et des officiels. Nous avons fait « un vœu pieux », c'est d'éradiquer toute cette violence et toutes ces incivilités de notre football. Certains nous prendrons certainement pour des utopistes mais nous ne changerons pas notre ligne directrice tant que cela sera nécessaire.

Nous restons persuadés que **l'investissement de tous permettra d'améliorer l'image de notre sport favori.**

En espérant que cette nouvelle saison débutera dans un état d'esprit **encore plus serein** et que chacun prendra conscience de ses devoirs et de ses responsabilités afin de retrouver **la passion de jouer au football** et cela pour le bien-être de tous.

Stéphanie GONNET

Commission des Compétitions

La commission des compétitions se réunit une fois par semaine soit le mardi soit le jeudi en présence des membres disponibles sous la présidence de JOEL EUVRARD et JEAN PAUL MATHEY avec comme secrétaire de séance FRANCK MOSCATO

Au nombre de 12 membres avec MARC CHAMBON, DOMINIQUE RYMPEL, ANDRE GIVERNET, TONY FERNANDES, PASCAL HINDERCHIETTE, GUY BEY, ANDRE DESCHAMPS, CLAUDE DOUHAY, GEORGES THIBERT. CHRISTOPHE JACQUET

Nous avons intégré en cours de saison Mr MORELE Philippe.

Nous sommes soutenus administrativement par JULIE MELIQUE et AMANDINE THOMAS et YOHANN CASSIER Directeur

Nous nous sommes réunis sur 43 séances pour l'organisation des championnats et des COUPES

24 CLUBS ENGAGES EN D1 Accèdent en R3 Chalon ACF , Team Montceau , La Chapelle de Guinchay 2 , La Clayette

48 CLUBS ENGAGES EN D2 Accèdent en D1 Rully Fontaines , St Rémy , Bourbon Lancy, Cuiseaux Champagnat

72 CLUBS ENGAGES EN D3 Accèdent en D2 FC Chalon 3, Sornay 2, Neuvy 2 , La Clayette 2, Hurigny , Torcy ASJT

60 CLUBS ENGAGES EN D4 accèdent en D3 LA CLAYETTE 3/ IGORNAY/ VARENNES LE G 2/MONTPONNAISE/ MACON FC3/ LA CHAPELLE DE GUINCHAY 3 / DEMIGNY 2 /EPINAC 2 TORCY ASJT 2

Nous avons suivi les championnats jeunes U18 / U15 /ainsi que le championnat féminin.

LES COUPES :

- SPORT COM :
- REX ROTARY :
- CREDIT AGRICOLE :
- DEPARTEMENTALE 71 :
- FEMININES A 8

Les finales de COUPES ont eu lieu à BOURBON LANCY. Nous avons reçu un excellent accueil du club organisateur, organisation sans aucun problème notoire.

La commission s'était donné une ligne de conduite, tenue, sur les reports de matchs avec fermeté sur la D1, D2, D3 afin de finir le championnat au plus tôt fin mai 2022 et régularité.

Souplesse sur D4 et indulgence sur les deux premiers mois de reprise sans facturation de forfaits.

S'agissant d'une saison aboutie avec quelques clubs avec problèmes , la commission remercie les clubs pour avoir joué le jeu afin de réaliser un championnat complet .

Une bonne relation avec la CDA pour la désignation des arbitres quelquefois sur des délais très courts. Un soutien indéfectible de notre Président Haithem.

Remerciements à Gwen, Julie, Amandine pour les petits cafés à notre arrivée, sympa.

L'ensemble des membres repartent pour la saison prochaine après avoir fini sur un repas commun.

Pour cette année de présidence, je remercie tous les membres de leur soutien, aide et espère ne pas avoir effectué de maladresse envers les uns les autres.

JOEL EUVRARD

JEAN PAUL MATHEY

FRANCK MOSCATO

1. Actions de Gwenael et de la CDA pour le développement de l'arbitrage. (SDPA)
2. Futsal
3. CDA
4. Stages et formations
5. Perspectives

1. Interventions dans les clubs et travail de la SDPA.

La saison passée, la SDPA a réalisé 112 interventions dans les clubs.

Ces interventions prennent diverses formes :

Initiation à l'arbitrage (en salle ou sur le terrain), et découverte de la fonction.

Gwenael, salarié du district 71, et ALEXIS GUILLON, membre de la CDA, animent ces séances dans les clubs. A noter que 21 candidats sont venus directement à l'arbitrage la saison passée grâce aux actions déployées par ces 2 animateurs (notamment via le dispositif VRP).

2. Futsal

La CDA 71 a nommé Jérémie Leblanc comme référent futsal pour le district 71.

A compter de 2023/2024, les arbitres de futsal seront désignés sur portail bleu (FFF) comme tout autre arbitre officiel.

La cda réalisera à compter de 2023/2024 des classements complets pour les arbitres futsal, offrant aux meilleurs la possibilité d'accéder en Ligue.

En 2022 / 2023, la cda a procédé à des nominations / affectations, faute de pouvoir établir des classements d'arbitres futsal, la difficulté cette saison résidant dans le fait que nous ne disposions pas d'observateur pour cette catégorie.

3. CDA 71

La CDA a pu réaliser le classement des arbitres dans toutes les catégories suivantes :

- D1
- D2
- D3
- Assistant d1
- Assistant d2

- Jeunes arbitres

Les rares arbitres (moins de 10) qui ne sont pas classés car pas observés le sont uniquement pour les raisons suivantes : blessure longue durée / indisponibilité de longue durée / suspension de longue durée.

La CDA 71 remercie les observateurs pour leur engagement, leur implication tout au long de la saison, et leur disponibilité quasi permanente.

Un grand merci également à tous les membres cda et notamment aux désignateurs des arbitres pour leur travail acharné.

Point sur les effectifs.

Nombre d'arbitres en 2021/2022.

199 officiels

Nombres d'arbitres officiels à la fin de la saison 2022/2023.

225.

Un chiffre à la hausse donc. Il faut s'en réjouir car cela vient récompenser le travail de qualité fourni par les formateurs de la cda, et notamment MICKAEL BRAY, responsable des FIA (formation initiale d'arbitre).

Sur les 225 officiels du district 71, voici le détail et la répartition par catégorie des arbitres :

- 2 arbitres internationaux : C. TURPIN / A. COLLIN
- 2 ARBITRES FEDERAUX : Guillon Alexis / Plat Maxim.
- 49 arbitres régionaux.
- 172 arbitres départementaux parmi lesquels :
 - o 21 D1
 - o 31 D2
 - o 45 D3
 - o 15 ASSISTANTS
 - o 60 JEUNES ARBITRES DE DISTRICT.

A déplorer la faible disponibilité des jeunes arbitres. Etant tous ou presque joueurs, il serait opportun de créer des calendriers adaptés à leur situation.

Faire jouer des matchs le dimanche matin permettrait notamment aux arbitres / joueurs de concilier les 2.

4. Stages et formations.

3 formations initiales d'arbitrage se sont tenues sur la saison (dont une gérée intégralement par la LBFC).

Ces 3 formations ont permis de former 52 nouveaux arbitres.

Réflexions : la cda songe à modifier le format du stage de rentrée des arbitres et de l'organiser uniquement sur une ½ journée.

Un stage de fin de saison est désormais proposé aux arbitres en lieu et place du stage d'hiver. Il se veut plus convivial.

5. Perspectives.

La cda 71 lancera en 2023/2024 une nouvelle formation, à savoir la formation arbitre club, en lieu et place de la formation destinée aux auxiliaires.

L'arbitre club est le nouveau nom donné à l'auxiliaire / capacitaire.

La formation se tiendra désormais sur une journée et non sur 3 jours. Elle sera dispensée par Gwenaël.

Le Président.
Jérôme LOREAU

Commission des Educateurs

La saison 2022/2023 s'achève et déjà notre équipe va se remettre au travail en espérant avoir plus de visibilité sur cette réforme des diplômes en place dès cette saison et qui sera définitivement actée pour 2026/2027.

Un nombre important de formations a été mis en place par nos Techniciens et a permis à nos éducateurs et éducatrices, soit de parfaire leurs niveaux, soit se mettre en règle vis-à-vis des règlements généraux dont nous sommes malheureusement tributaires.

Comme je l'avais signalé lors de l'AG de District de Novembre 2022 à BLANZY, beaucoup de modules avaient été réalisés par nos éducateurs et éducatrices sans toutefois certifiés les diplômes qui leur correspondaient.

La prochaine saison verra encore les **certifications CFF** maintenues par nos Techniciens, mais seulement pour les modules doublons (exemple modules U13-U15 pour un CFF2 et Modules U18-Séniors pour un CFF3).

Le CFF1 ne sera plus en place, et ceux ou celles qui n'auront plus ces modules en doublons (exemple U13-U18) ne seront plus reconnus pour la certification. Les nouveaux CFI et diplômes fédéraux verront le jour dès cette saison. Espérons que lors de l'assemblée de la Ligue BFC en novembre prochain donnera plus de visibilité à l'ensemble des clubs.

Pour les Séniors, comme toutes les saisons un suivi permanent est en place dès la 1^{ère} journée officielle pour les clubs en D1. Afin d'éviter toutes les contestations, il est impératif pour les clubs de nous informer par mail officiel du club, le nom du responsable de l'équipe concernée avant le démarrage de la saison.

Il en est de même pour tout changement intervenu au sein de cette équipe, idem en cas d'absence sur une ou plusieurs journées. Des justificatifs doivent être apportés en cas de blessure, maladie, etc.... ainsi que la photocopie du récépissé de recyclage pour les BMF / BEF pour la saison concernée. (Pour info des séances de recyclage sont mentionnées dans les PV de la Ligue).

Nous tenons à vous informer que le club qui accède en D1 et dont l'éducateur n'a pas le diplôme minimum requis, pourra bénéficier d'une dérogation et ne sera pas amendé dès le 1^{er} match. (Un courriel au secrétariat du district, du club accédant, est suffisant, mais obligatoire), ce qui permettra à cet éducateur d'avoir la saison pour se mettre en règle.

Toutes ces situations sont vérifiées régulièrement. En cas d'infraction (pas de courrier, pas de diplôme, ou pas de diplôme requis) le club sera amendé dès la 1^{ère} journée. Idem pour les clubs qui accéderont en R3. Ceux-ci devront justifiés de la même manière (minimum Cycle 1). En cas d'infraction ou minimum requis, ils sont amendés dès le 1^{er} match par la Ligue BFC.

Saison 2023/2024 :

Le diplôme minimum requis sera obligatoire dès la 1^{ère} journée en **U13 D1** avec sanction financière en cas d'infraction et le club ne pourra pas accéder.

Pour les catégories **U15 et U18 D1**, aucune sanction financière ne sera appliquée, **mais le suivi permanent des clubs concernés dès la 1^{ère} journée leur autorisera à accéder ou non à la fin de la 1^{ère} phase.**

Par contre une décision sera prise après l'AG de la Ligue fin 2023 afin de connaître exactement le diplôme requis pour les catégories JEUNES et SENIORS. Nous incitons fortement nos éducateurs et éducatrices à profiter des formations mises en place dès la saison 2023/2024 par nos Techniciens.

Une autre remarque très importante : Un éducateur ne peut avoir qu'une seule fonction lors des matches, et ce dans toutes les catégories. Il peut être mentionné sur le banc même s'il est joueur mais en aucun cas s'il a la fonction d'arbitre ou de délégué.

Nous espérons une saison plus calme à venir où nos éducateurs et éducatrices devront redoubler de vigilance afin d'instaurer ces **valeurs de respect et de convivialité qu'ils se doivent d'entretenir et de véhiculer.**

En conclusion et avant de vous souhaiter une belle saison sportive 2023/2024, au nom de notre commission je tenais à remercier toute mon équipe de bénévoles, élus ou cooptés, au service des clubs et de notre district, ainsi que l'ensemble des salariés toujours disponibles à nos sollicitations sans oublier l'Amicale des éducateurs de notre territoire.

Le Président.
Bernard BRAY

Commission Jeunes

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Responsables des clubs de Saône et Loire,

Par suite de ces 2 années très compliquées où notre District et l'ensemble des commissions ont fait front.

Certes tout ne fut pas parfait, et bien conscients d'avoir perturbé nos clubs, mais il nous a semblé important de mettre en place toutes les organisations fixées par nos instances et nous vous remercions d'avoir adhéré tout au long de cette saison à d'avoir compris l'importance de repartir plus sereinement.

Ces années Covid laisseront des traces à tous les niveaux où nous avons comme vous, perdus beaucoup de bénévoles, même passionnés, que ce soit à votre niveau, mais aussi au sein de nos commissions.

Les diverses commissions Foot animation et Foot Ados qui avaient déjà remplacé l'Ex DTJ, ainsi que la perte de membres cooptés, nous ont amené à la création d'une commission unique **Foot Jeunes.**

Malheureusement nous avons connu une recrudescence d'anomalies, de dossiers disciplinaires, de comportements inappropriés, de tricheries avec malheureusement une descente dans les catégories plus jeunes.

Désormais cette saison, la commission sera plus vigilante, des contrôles inopinés sur les matches et plateaux par nos membres de commission pourront avoir lieu.

Malgré le travail supplémentaire, les contrôles des feuilles de matches et divers plateaux seront mis en place afin que chacun puisse respecter les règles de notre football. UN PRATIQUANT (ANTE) = UNE LICENCE.

Le District prendra des décisions exemplaires afin d'éradiquer tous ces dérapages et actes qui ternissent notre sport sûr et en dehors des terrains et qui mettent en danger nos enfants et les Présidents de clubs.

Malgré tout, restons positifs et nous remercions tous nos clubs qui nous ont si gentiment accueillis lors de nos manifestations ainsi que leur municipalité pour le prêt des installations.

Au nom de la commission "Foot Jeunes" je remercie chaleureusement nos élus et cooptés ainsi que tous les partenaires fidèles à notre district, nos salariés et Techniciens, sans oublier l'Amicale des Educateurs toujours présente et dont les dotations ont encore été appréciées.

Bonne saison 2023/2024 avec le retour de la convivialité, de la bonne humeur et du RESPECT.

Le Président,
Bernard BRAY

Commission Terrain et Infrastructure

La commission départementale des terrains et infrastructures (C.D.T.I.S), a pour rôle de contrôler les installations (terrains et vestiaires) tous les 10 ans. D'autres contrôles peuvent avoir lieu lorsqu'une subvention FAFA a été allouée (Mise aux normes du terrain, des vestiaires, remplacement de la main courante). Le planning des visites est établi par la commission régionale des terrains et infrastructures (C.R.T.I.S), et c'est cette commission qui valide le classement de chaque installation. Les installations sont classées de T1 à T7. La C.D.T.I.S n'a pas délégation pour classer les installations (Terrains, vestiaires et éclairage).

Pour les clubs qui accèdent en division supérieure, la commission vérifiera la conformité de leurs installations et seront avertis par la C.R.T.I.S si leurs installations sont conformes pour évoluer au niveau supérieur. La C.R.T.I.S les informera qu'une convention pour la réalisation de travaux de mise en conformité des installations devra être établie, avant le début de saison entre le propriétaire et la C.R.T.I.S qui reste avec la C.D.T.I.S à disposition des clubs et municipalités pour mettre en place cette convention.

Visite d'installations :

Pour la saison 2022-2023, la commission départementale a contrôlé 37 installations arrivées à échéance décennale.

Eclairages :

La commission a également contrôlé 9 installations d'éclairage. La commission rappelle aux clubs que les installations d'éclairage sont soumises à des contrôles périodiques. Tous les 2 ans pour les anciennes lampes, tous les 4 ans pour les lampes LED. Ces installations sont classées de E1 à E7. N'hésitez pas à prendre contact avec nous, C.D.T.I.S, ou avec la C.R.T.I.S. Nous sommes toujours à votre écoute et répondrons à toutes les sollicitations et questions sur les infrastructures.

F.A.F.A

La commission C.R.T.I.S n'intervient que pour la partie technique sur ces dossiers ainsi que pour le contrôle sur place en fin de travaux. Elle rappelle aux collectivités et aux clubs qu'il est important de suivre les instructions de la FFF dans la constitution du dossier et de déposer ceux-ci tout d'abord au District. Il est impératif que les dimensions des installations

(vestiaires, aires de jeu, poteaux d'éclairage, etc.....) soient indiqués sur les plans, ainsi que sur le dossier technique (étude d'éclairage) de l'installateur lorsqu'il s'agit d'installation d'éclairage et d'avis préalable éclairage.

La commission a eu à traiter et à valider un certain nombre de demandes de dossier qui allaient du simple équipement en bancs de touche ou main courante en passant par la construction club house, au dossier plus important de réalisation d'un complexe sportif avec terrain synthétique, vestiaires et éclairage.

Pour rappel, il a été engagé pour la saison 2022 /2023, au titre de la sécurisation 7500€, pour l'éclairage 29 400€ et pour les bâtiments 22 600€

Nous précisons, encore une fois, que nous sommes toujours à l'écoute de chaque porteur de projet et qu'il est très judicieux de nous contacter le plus en amont possible lors de l'étude technique du dossier. Nous avons d'ailleurs participé à un certain nombre de réunions dans les collectivités de chaque District pour ces études.

La commission rappelle encore cette saison aux collectivités et aux clubs :

- Qu'avant tout avant-projet, ils trouveront tous les renseignements utiles concernant la réglementation des terrains et installations sportives sur le site de Fédération Française de Football www.fff.fr, rubrique « statuts et règlements » « les terrains et installations sportives »
- Que la commission reste à leur disposition pour donner tous les renseignements et conseils utiles à la réalisation de leurs différents projets.
- Que nous les invitons également à nous présenter ou à nous transmettre leurs projets le plus en amont possible pour que nous puissions émettre notre avis avant travaux et de ce fait éviter tous désagréments au moment de la demande d'homologation
- Que la démarche de « demande d'avis préalable » est obligatoire dans le cadre de demande de subvention pour la réalisation de terrains synthétiques, d'éclairages E1 à E7, pour la mise en place d'un arrosage, d'un drainage, pour la construction ou rénovation de vestiaires, pour la construction d'un terrain en herbe.
- Que lorsque des travaux sont effectués sur des installations, ils doivent nous prévenir après achèvement pour vérification et mise à niveau du classement.

Je remercie les membres de la Commission pour leur disponibilité et leurs compétences mises au service du Football.

Le Président de la Commission Terrain et Infrastructures

JEAN PAUL MATHEY

Le Président de la commission Terrains et Infrastructures
Jean Paul Mathey

Commission Accompagnement des clubs

Lors de la saison 2020/21, les clubs du District 71 ont été répartis en secteurs géographiques respectant au mieux le découpage administratif du Conseil Départemental. Ainsi il a été créé 5 secteurs :

- Secteur 1 : Grand Charollais
- Secteur 2 : Autunois et CUCM
- Secteur 3 : Mâconnais
- Secteur 4 : Chalonnais
- Secteur 5 : Bresse 71

Chaque secteur est divisé en 2 ou 3 sous-secteurs comprenant chacun 10 à 12 clubs, ce qui permet d'organiser des réunions à effectif raisonnable dans chaque sous-secteur.

Au cours de la saison 2022/23, une campagne de réunions a été organisée à l'initiative des élus au Comité Directeur responsables de secteur. Ces réunions ont pu se tenir au printemps 2023 dans 3 secteurs. Pour les 2 autres secteurs (Autunois-CUCM et Chalonnais), elles ont été reportées à l'automne 2023.

Réunions de la période avril-mai 2023.

Pour ces réunions, le Comité Directeur a souhaité que soient abordés les thèmes suivants :

- Le **Rôle du délégué** du match auprès de l'arbitre : que ce soit pour le délégué désigné par le district ou en l'absence, celui du club, il a semblé utile de bien préciser le rôle de cet acteur indispensable à la bonne tenue de la rencontre. Un projet de texte a été présenté en réunion, soumis au débat et il a été demandé aux clubs de transmettre leurs remarques au district.
- La **formation des éducateurs** : Damien Mélique, présent à chaque réunion, a présenté le nouveau système, assez différent du précédent, et qui devrait être mis en place pour le début de la saison 2023/24. Les passerelles et modalités de validation des anciens modules ont été précisées, chaque club ayant reçu une plaquette présentant les nouveaux chemins de la formation.
- **Ressenti des clubs**, remontée de leurs divers problèmes et souhaits au cours de discussions plus informelles.
- Les réunions organisées ont été les suivantes :
 - **Grand Charollais**, 2 réunions
 - NEUVY GRANDCHAMP le 17/04/2023, 12 clubs présents sur 12 invités, 27 personnes présentes
 - PARAY-LE-MONIAL le 25/04/2023, 5 clubs présents sur 15 invités, 14 personnes présentes
 - **Mâconnais**, 2 réunions
 - MACON FC le 24/04/2023, 7 clubs présents sur 12 invités, 13 personnes présentes
 - LA ROCHE VINEUSE le 15/05/2023, 6 clubs sur 12 invités, 14 personnes présentes.
 - **Bresse 71**, 1 réunion
 - BRANGES le 9/05/2023, tous les clubs du secteur invités soit 23, 17 clubs présents pour 30 personnes

Malgré l'absence de certains clubs, les réunions ont été riches en échanges et constructives. Parmi les thèmes qui ont émergé, une **remise à niveau de la formation à l'utilisation des tablettes FMI** est souhaitée. Pour les délégués, les clubs regrettent le manque de volontaires pour ce type de tâche.

Journée des récompenses du 24 habituelle juin 2023 à Montchanin

La commission a largement participé à l'organisation de cette manifestation devenue habituelle depuis quelques années et qui permet de récompenser tous les clubs lauréats de la saison écoulée : champions jeunes, séniors, féminines, vainqueurs des coupes, challenge de l'éthique.

Un certain nombre de médailles ont été remises à des éducateurs, arbitres et dirigeants remarquables pour leur action en faveur du football. La réunion a été honorée par la présence de Clément TURPIN, arbitre international originaire du district 71, et de Sophie CLEMENT, Conseillère Départementale.

Le Président,

Guy BEY